

Le/la soussigné(e)

Nom, prénom:

Société/Association:

Démeurant à

Rue et numéro:

Code postal, ville:

Pays:

Tél.:

GSM:

Adresse e-mail:

Demande par la présente la réservation d'un emplacement pour

Stand de vente Camion magasin Food-truck Autre:

En date du aux horaires suivants: de à heures

À l'endroit suivant: (voir plan au verso)

Weidingen, Parking am Pëtz

Wiltz, Avenue de la Gare

Wiltz, rue Hannelast (place communale)

Wiltz, Zone artisanale Salzbaach

Autre:

Articles vendus:

Dimensions du stand (voiture incluse): Longueur: Largeur:

Conditions à remplir:

Pour les associations de la commune de Wiltz:

- disposer d'une assurance «responsabilité civile»
- le stand doit répondre aux conditions hygiéniques, sanitaires et techniques en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour tous les autres exploitants:

- disposer d'une assurance «responsabilité civile»
- le stand doit répondre aux conditions hygiéniques, sanitaires et techniques en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg
- être en possession d'une autorisation de commerce pour foires et marchés
- pour les manèges il y a lieu de présenter un certificat de réception et un certificat d'exploitation d'un établissement agréé au Grand-Duché de Luxembourg.

Les demandes de réservation sont à renvoyer au service «Biergeramt» de l'administration communale au plus tard une semaine avant la date de réservation- par courrier: Administration communale Wiltz, Service Biergeramt, B.P. 60, L-9530 Wiltz ou par courriel: biergeramt@wiltz.lu. Veuillez également prendre note des dispositions du règlement d'utilisation et du règlement-taxe au verso!

Date et signature:

CASE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Date d'entrée:

Demande acceptée

Demande refusée

Date de la décision:

Signature du Collège échevinal:

Commune de Wiltz

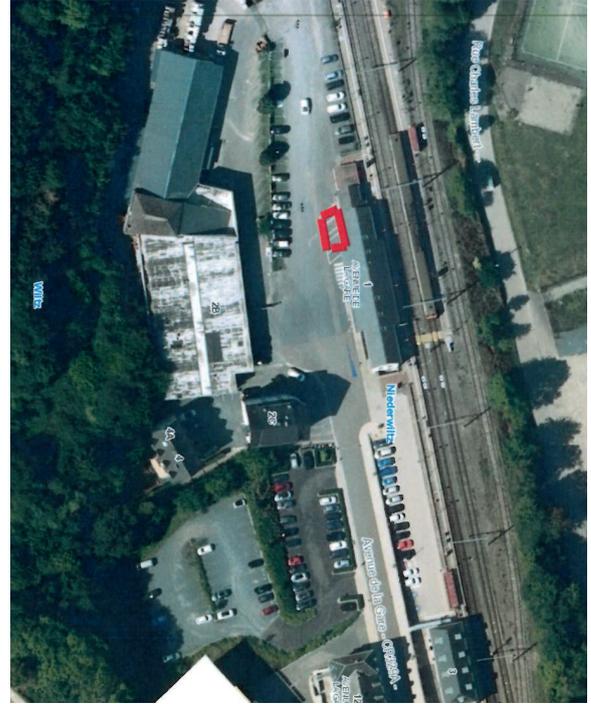
Administration communale • Biergeramt • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • Fax: (+352) 95 99 33 • E-mail: biergeramt@wiltz.lu

Emplacements

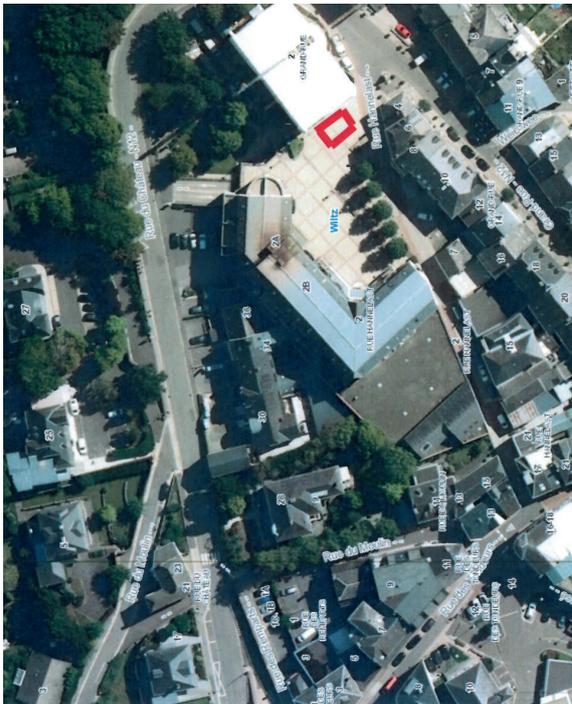
Weidingen, Parking am Pütz



Wiltz, Avenue de la Gare



Wiltz, rue Hannelast (place communale)



Wiltz, Zone artisanale Salzbaach



Commune de Wiltz

Administration communale • Biergeramt • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • Fax: (+352) 95 99 33 • E-mail: biergeramt@wiltz.lu

SEANCE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2020

annonce publique et convocation des conseillers : 09/09/2020

Présents : MM. Arndt, bourgmestre, Comes, et Koppes, échevins, Jacquemart, Shinn, Hieff, Schenk, Strotz et Mmes Kauffmann et Weigel, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absents : M. Waaijberg, échevin, MM. Strecker et Herbin, membre

Point de l'ordre du jour n° 6

Reg. no.185a/2020

Règlements : Règlement général de police : marchés et foodtrucks ; taxes

Le conseil communal,

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités;

Vu l'article 3, titre XI, du décret des 16 – 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 46 du décret du 19-22 juillet 1791 relatif à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle;

Vu la loi modifiée du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique;

Vu la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la santé telle que modifiée par la loi du 24 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 2 mars 1887 concernant la tenue des foires et marchés ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi 18 juillet 2018 sur la police grand-ducale ;

Vu le règlement général de police modifié, approuvé ce même jour,

Vu l'avis favorable du médecin de la Direction de la Santé ayant l'inspection sanitaire dans ses attributions du 9 septembre 2020 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

A L'UNANIMITE DES VOIX DECIDE

D'approuver le règlement communal relatif à la gestion des taxes pour les foires et marchés avec le libellé suivant :

§ 1
Objet

L'objet du présent règlement est la gestion des taxes pour les foires et marchés qui sont du ressort de la commune de Wiltz conformément au règlement général de police modifié de ce même jour.

- Stand de vente d'une face de 4m et une profondeur maximale de 3m: 20,00€

§ 2
Le champ d'application

La présente taxe est applicable pour tout type de marché ou activité économique sur la voie publique de la commune de Wiltz, tel qu'un marché hebdomadaire, un marché spécial/extraordinaire, un stand de vente au pèlerinage à ND de Fatima, un stationnement « Food Truck », etc.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Wiltz, le 5 février 2021

Le Bourgmestre ff,

La Secrétaire,

